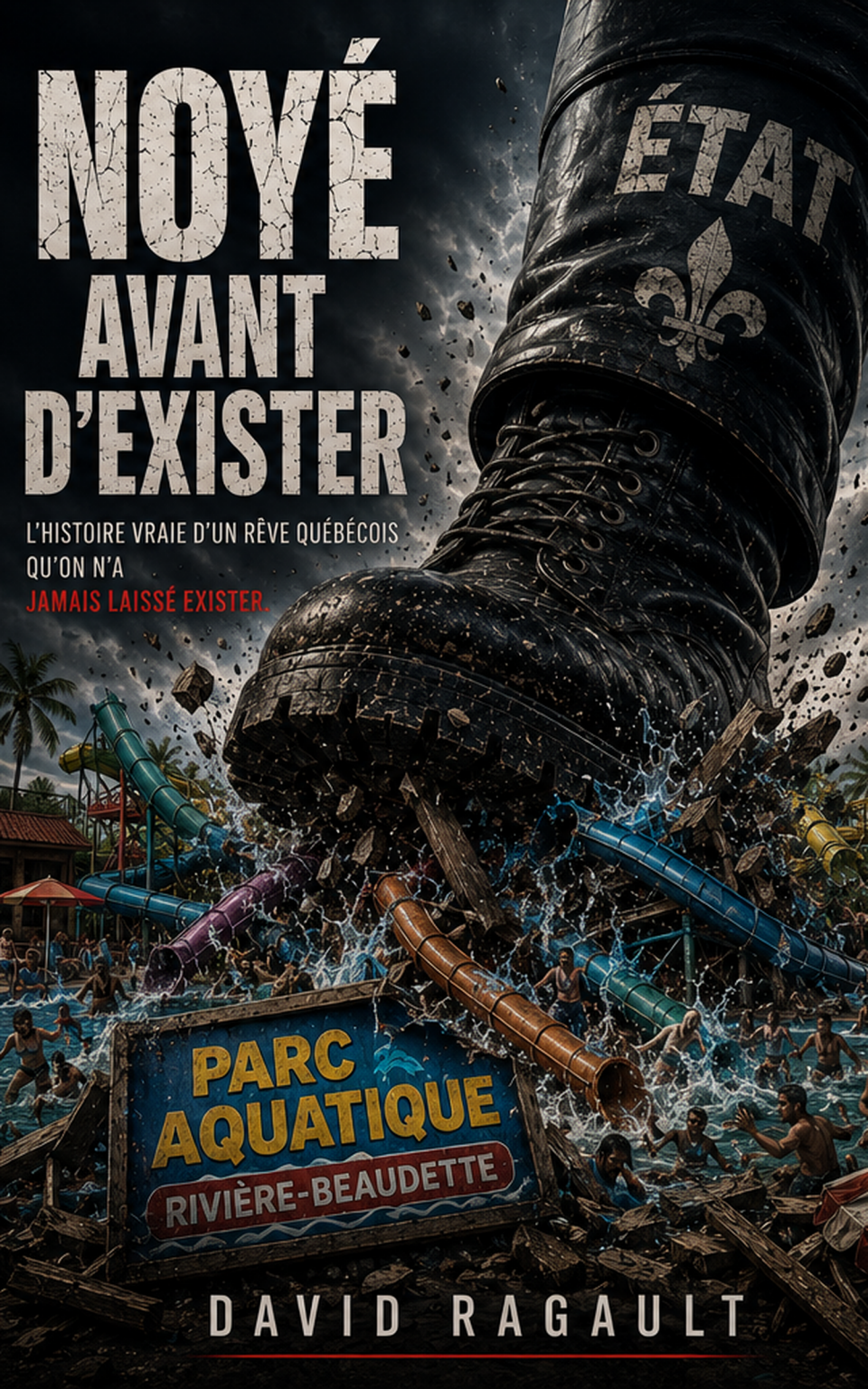


NOYÉ AVANT D'EXISTER

L'HISTOIRE VRAIE D'UN RÊVE QUÉBÉCOIS
QU'ON N'A
JAMAIS LAISSÉ EXISTER.



PARC
AQUATIQUE
RIVIÈRE-BEAUDETTE

DAVID RAGULT

NOYÉ AVANT D'EXISTER

L'histoire vraie d'un rêve québécois
qu'on n'a jamais laissé exister

DAVID RAGAUT

Version de travail — juillet 2026

Tous droits réservés.

Première maquette au format livre de poche 5 × 8 po.

TABLE DES MATIÈRES

Préface

CHAPITRE 1

Un rêve parfaitement raisonnable

CHAPITRE 2

Le rêve devient un dossier

CHAPITRE 3

Le projet sort au grand jour

CHAPITRE 4

Le premier non

CHAPITRE 5

Le bon sens aura sa chance

CHAPITRE 6

Six mois d'espoir

CHAPITRE 7

Le livre à la lettre

CHAPITRE 8

Un jugement de paresseux

CHAPITRE 9

Après le parc

CHAPITRE 10

Le futur noyé

Préface

Mon père est décédé récemment. En ouvrant son porte-documents, j'ai retrouvé le dossier du parc aquatique de Rivière-Beaudette.

Je savais qu'il avait conservé des papiers sur le projet, mais je ne savais pas exactement ce qui se trouvait là-dedans. Il y avait le plan d'affaires, des lettres, des coupures de journaux, des documents officiels et différentes traces des démarches entreprises à l'époque.

J'avais seize ans quand le projet s'est arrêté. Je me souvenais du parc que mon père voulait construire, de notre enthousiasme et de la déception quand tout s'est terminé. Je ne connaissais toutefois pas tous les détails du dossier. À cet âge-là, je voyais surtout ce qui se passait dans notre famille. Les décisions administratives, les demandes de changement de zonage et les interventions politiques m'échappaient en grande partie.

Après l'échec du projet, nous sommes passés à autre chose. Il le fallait. Le dossier a été rangé et nous n'en parlions presque plus. Pour mon père, c'était resté une blessure. Personne n'avait vraiment envie de la rouvrir.

Trente ans plus tard, je découvre ce qu'il avait gardé.

Je découvre surtout jusqu'où le projet avait été préparé. Ce n'était pas seulement une idée lancée en famille. Il y avait un terrain, des plans, des projections financières, des investisseurs intéressés et des appuis dans la région. Plusieurs personnes avaient consacré beaucoup de temps à essayer de le faire avancer.

Le parc n'a jamais été construit. Pendant longtemps, c'est à peu près tout ce que j'en savais : mon père avait eu un projet, les autorisations n'étaient pas venues et le projet était mort.

Les documents racontent une histoire plus complète.

Ce livre va suivre cette histoire aussi honnêtement que possible. Je ne prétends pas être neutre. Gilles Ragault était mon père. J'ai vécu ce projet avec lui, ma sœur Sophie et les autres personnes qui y croyaient. Son échec a eu des conséquences bien réelles sur notre famille.

Je ne veux pas non plus transformer mes souvenirs en preuves. Quand un fait vient d'un document, je vais l'indiquer. Quand il vient de ma mémoire, je vais le raconter comme tel. Il y aura aussi des choses que je ne pourrai pas confirmer et des questions qui resteront peut-être sans réponse.

Ce qui m'intéresse maintenant, c'est de comprendre ce qui s'est réellement passé. Comment un projet de plusieurs millions de dollars, appuyé par la municipalité et par plusieurs acteurs économiques de la région, a-t-il pu être arrêté avant même sa construction? Quelles raisons ont été données? Qui a essayé de le défendre? Et est-ce qu'une autre issue aurait été possible?

Je commence ce travail avec les papiers que mon père a laissés derrière lui.

CHAPITRE 1

Un rêve parfaitement raisonnable

Avant de parler du parc, il faut parler de mon père.

À l'époque du parc, mon père était célibataire et avait la garde de Sophie et moi la majorité du temps. Il était un père monoparental avec deux adolescents à la maison.

Gilles Ragault était comptable agréé. C'était aussi un homme très débrouillard. Son talent, c'était de voir ce que tous les autres avaient manqué. Dans son travail, il pouvait fouiller de vieux rapports et retrouver de l'argent qu'on croyait perdu.

Il travaillait dans le milieu de la musique, notamment pour Disques Star. Son plus gros client, André Di Cesare, était aussi son ami. Par son travail, il côtoyait des artistes comme Roch Voisine, Julie Masse, Patrick Normand, Renée Martel et Éric Lapointe. Ma sœur et moi, on aimait Metallica, Megadeth et Nirvana. Et au Québec, on aimait Rock et Belles Oreilles. On n'était pas impressionnés.

Mon père était donc souvent autour de grands projets et de gens qui réussissaient à les réaliser. Ses propres projets n'avaient toutefois pas connu le même sort. Certains n'avaient jamais vraiment abouti; d'autres avaient échoué, comme le Pigalle. Le parc aquatique n'était pas une

nouvelle idée parmi une série de réussites personnelles. C'était un autre gros projet dans lequel il allait beaucoup investir et qu'il espérait enfin voir se réaliser.

Quand j'étais enfant, j'ai passé des journées entières à jouer à **Kid Icarus** et à **Super Mario Bros. 3** sur le NES dans de grands studios comme Victor et Tempo pendant que mon père travaillait avec André. Ce sont des souvenirs particuliers de mon enfance, liés à cette période où mon père travaillait dans le milieu de la musique.

Le projet du parc a commencé pour Sophie et moi le jour où mon père nous a fait asseoir à la table de cuisine. Nous ne mangions jamais dans cette pièce. S'il nous réunissait là, c'est qu'il avait quelque chose de sérieux à nous annoncer.

Il nous a parlé d'un de ses clients, Romano Doganieri. Quelques années auparavant, la municipalité avait demandé un changement de zonage pour permettre l'implantation d'un parc industriel sur son terrain. La demande avait été refusée. Romano se retrouvait avec un immense terrain zoné agricole dont il ne pouvait à peu près rien faire. Le terrain n'était ni drainé ni cultivé depuis des décennies, et les analyses allaient montrer qu'il aurait fallu investir beaucoup d'argent avant de pouvoir espérer le rendre productif.

Romano avait parlé du problème à mon père. Le terrain était vaste, près de l'autoroute 20, entre Montréal et l'Ontario, et pas très loin des États-Unis. Pour une attraction touristique, cet emplacement pouvait fonctionner.

C'est alors que mon père nous a annoncé son idée : construire un parc aquatique.

Les parcs aquatiques avaient meublé nos étés d'enfance. L'école et le camp de jour nous y amenaient, et on

demandait en plus à notre père de nous y amener pour pouvoir y aller plusieurs fois dans l'été.

Mon père ne voulait pas seulement nous annoncer son projet. Il voulait nous impliquer dans la conception et entendre nos idées. Nous ne pensions pas encore aux autorisations, aux études ou au financement. Nous entendions surtout que notre père voulait construire un parc aquatique et qu'il nous demandait de l'aider à l'imaginer.

À partir de ce moment, et pendant le temps où mon père a travaillé à le réaliser, le parc a pris beaucoup de place dans notre vie.

L'idée pouvait sembler énorme, mais elle ne nous paraissait pas impossible. Dans les années 1990, plusieurs parcs aquatiques étaient déjà bien établis au Québec. Ils recevaient des familles, des groupes scolaires et des camps de jour. Les radios populaires y organisaient leurs « beach parties ». Mon père ne cherchait pas à inventer un nouveau type d'entreprise. Il voulait en construire une à Rivière-Beaudette.

L'emplacement avait certains avantages. Des milliers de voyageurs passaient déjà dans la région par l'autoroute 20. Le parc pouvait leur donner une raison de s'arrêter. Il pouvait aussi attirer des familles de Montréal, de l'Est ontarien et des environs, puis créer des emplois d'été pour les jeunes de la région.

Le projet a commencé à prendre forme avec des plans, des chiffres, des rencontres et un plan d'affaires. Des investisseurs s'y sont intéressés. D'autres personnes y consacraient du temps parce qu'elles pensaient, elles aussi, que le parc pouvait fonctionner.

Mon père a tenu sa promesse de nous impliquer. Sophie et moi feuilletons les catalogues des compagnies qui fabriquaient les glissades et les attractions aquatiques. Nous regardions ce qui semblait le plus amusant, mais aussi ce qui pourrait un jour être installé à Rivière-Beaudette.

Nous voulions des attractions dernier cri. Devant chaque nouvelle glissade, nous ne nous demandions plus seulement si nous aimerions l'essayer. Nous nous demandions si nous pourrions l'avoir dans notre parc.

On imaginait les autobus remplis d'enfants, les familles à l'entrée et les jeunes de la région qui y trouveraient leur premier emploi. On pensait aussi à notre propre avenir. Sophie et moi rêvions que notre famille puisse enfin avoir sa maison. Nous nous imaginions travailler au parc en vieillissant et peut-être en hériter un jour. Nous parlions même des partys que nous allions y organiser. **The sky's the limit.**

À cet âge-là, je croyais qu'un projet bien préparé, soutenu par des gens compétents et financé par des investisseurs finirait nécessairement par avoir sa chance.

Nous pensions que la partie difficile serait de construire le parc. Nous ne savions pas encore que le projet allait se jouer avant la première pelletée de terre.

CHAPITRE 2

Le rêve devient un dossier

Après le décès de mon père, j'ai ouvert le porte-documents dans lequel il conservait les papiers du parc aquatique.

Parmi les lettres, les coupures de journaux et les autres archives, j'ai trouvé le plan d'affaires. Je ne l'avais jamais lu. Il m'a permis de comprendre jusqu'où le projet avait été préparé.

Le document contient des projections financières, des phases de développement, des hypothèses d'achalandage et différentes sources de revenus. Le parc n'était plus seulement l'idée annoncée à la table de cuisine. Des gens travaillaient déjà à en faire une véritable entreprise.

Le terrain se trouvait à Rivière-Beaudette, près de la sortie 2 de l'autoroute 20 et de la frontière ontarienne. Montréal et Cornwall étaient accessibles en moins d'une heure. Les voyageurs qui se déplaçaient entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis passaient déjà devant le secteur.

Le site couvrait près de deux millions et demi de pieds carrés. Sa superficie permettait de construire le parc en plusieurs étapes et d'ajouter des attractions à mesure que l'achalandage augmentait.

Les documents prévoient une piscine à vagues, plusieurs installations de glissades, des manèges, des go-karts, des

restaurants, des boutiques et une scène extérieure. Le parc devait ouvrir avec une première série d'installations, puis prendre de l'expansion au cours de deux phases supplémentaires.

Mon père avait également prévu une garderie intérieure pour les jeunes enfants. Il ne s'agissait pas simplement d'un local où les parents les auraient laissés. Le plan décrit un espace aquatique supervisé où ils auraient pu jouer et participer à des activités pendant que leurs parents et les enfants plus âgés profitaient des grandes glissades.

Je ne me souviens pas d'avoir vu quelque chose de semblable dans les parcs que nous fréquentions. Pour ce projet-là, mon père avait pensé à un problème concret pour les familles et avait prévu une solution dans le plan. Et, soyons honnêtes, il voulait peut-être aussi pouvoir prendre un petit break de ses propres enfants.

Le projet ne devait pas compter uniquement sur la vente des billets. Le plan prévoyait aussi des revenus provenant de la restauration, des boutiques et des autres activités offertes sur le site. Les prévisions tenaient compte de l'achalandage, des dépenses moyennes des visiteurs et même des statistiques météorologiques. Pour préparer ces calculs en 1994, mon père devait trouver les données dans des rapports, les comparer et les intégrer lui-même au plan.

L'investissement prévu était important. Les documents parlent d'environ 4,5 millions de dollars pour la première phase, puis de deux phases supplémentaires d'environ un million chacune. Selon la présentation sommaire, le développement complet pouvait atteindre sept millions de dollars.

Il fallait donc convaincre des investisseurs que le parc pouvait être rentable. Ceux qui s'y intéressaient regardaient

l'emplacement, l'accès routier, le bassin de population, la concurrence, les coûts de construction et les revenus prévus. Ils n'auraient pas étudié le projet sans un dossier sérieux.

Le projet reposait d'abord sur deux promoteurs aux expériences différentes.

Romano Doganieri apportait le terrain et son expérience en affaires. Ancien entrepreneur en maçonnerie, il connaissait la construction. Avec sa femme Yolande, il possédait aussi le motel Pan Holidayer situé à proximité, et sa famille exploitait le gaz-bar voisin. Il connaissait donc bien les voyageurs qui utilisaient cette sortie d'autoroute et les commerces du secteur.

Mon père apportait l'idée du parc et la préparation financière du projet. Comme comptable agréé, il pouvait établir les coûts, les projections et le modèle d'affaires. Il avait aussi travaillé plusieurs années dans les Laurentides auprès de centres de ski, d'hôtels et de restaurants. Il connaissait les contraintes d'une entreprise touristique, notamment les saisons plus courtes et les journées perdues à cause de la météo.

Dans le plan d'affaires, son rôle est défini sans ambiguïté. Mon père y est présenté comme président et directeur général, concepteur du projet et principal actionnaire. Son expérience dans le disque et le spectacle devait aussi lui servir pour le marketing du parc, avec l'aide de spécialistes en publicité. La page consacrée à l'équipe le décrit enfin comme l'instigateur qui avait su s'entourer de collaborateurs compétents.

Parmi eux se trouvait Robert Lapierre, financier et principal conseiller financier du projet. Il devait négocier les contrats liés à la construction et à l'achat des équipements, puis

mettre en place la structure de financement avec les investisseurs de premier plan. Ce n'était donc pas un associé nommé au passage, mais un spécialiste chargé d'une partie précise du montage financier.

D'autres personnes appuyaient le projet. Richard Leroux, alors maire de Rivière-Beaudette, en était l'un des principaux défenseurs. Les archives indiquent qu'il y a consacré plus de cinq cents heures. Mario Besner, directeur général de la Corporation de développement économique de Vaudreuil-Soulanges, participait également aux démarches.

La municipalité, la MRC, l'Association des gens d'affaires de Soulanges et la CDEVS avaient donné leur appui. Des élus, dont le député Serge Deslières, sont aussi intervenus dans le dossier.

Les documents prévoyaient seize emplois permanents et quarante-quatre emplois saisonniers, en plus de postes à temps partiel selon les besoins. Le parc aurait eu besoin de personnel pour surveiller les bassins, accueillir les visiteurs, entretenir les installations, préparer la nourriture, gérer les boutiques et administrer le site.

Les promoteurs estimaient aussi que les visiteurs dépenseraient dans les commerces des environs pour l'essence, la nourriture et l'hébergement. À leurs yeux, le parc ne concernait donc pas seulement ses propriétaires. Il pouvait avoir un effet économique dans la municipalité et la région.

Un plan d'affaires ne garantissait évidemment pas le succès. L'achalandage aurait pu être moins élevé que prévu, les coûts auraient pu augmenter et la météo aurait pu nuire aux revenus. Mais le projet avait été étudié sérieusement. Les risques étaient connus et des personnes

étaient prêtes à investir du temps et de l'argent pour essayer de le réaliser.

En lisant le dossier aujourd'hui, je vois tout le travail accompli avant même qu'une seule glissade soit commandée. Je comprends aussi que l'idée présentée à Sophie et à moi autour de la table de cuisine était rendue beaucoup plus loin que je ne le pensais à l'époque.

Le projet sort au grand jour

Dans le porte-documents de mon père, une coupure de journal montre cinq personnes alignées devant l'appareil photo.

Je reconnais mon père immédiatement.

À ses côtés se trouvent Romano Doganieri, le maire Richard Leroux, Mario Besner, directeur général de la Corporation de développement économique de Vaudreuil-Soulanges, et Monique Bourbonnais, adjointe au député fédéral Nick Discepola. Une autre photo montre aussi Serge Deslières, député provincial de la région.

La photo a été prise lors de la conférence de presse où le projet a été dévoilé. Ce jour-là, les promoteurs ont présenté l'emplacement, le budget, l'échéancier et la date d'ouverture qu'ils visaient.

Dans les articles, Romano est présenté comme le principal promoteur. Ancien entrepreneur en maçonnerie, il connaissait la construction. Il était aussi copropriétaire du motel Pan Holidayer, situé près du site, et sa famille exploitait le gaz-bar voisin. Cette sortie d'autoroute, il la connaissait déjà : les voyageurs, le motel, le gaz-bar et tout ce que leur passage pouvait apporter aux commerces du coin.

Mon père était comptable agréé et c'est lui qui avait préparé le document présentant le projet. Il avait travaillé plusieurs années dans les Laurentides auprès de centres de ski, d'hôtels et de restaurants. Il connaissait les hauts et les bas d'une entreprise touristique. Il fallait prévoir les saisons, les dépenses, les revenus complémentaires et les journées où l'achalandage serait moins fort. Romano et lui sont devenus les deux promoteurs du parc aquatique de Rivière-Beaudette.

Le maire Richard Leroux voyait ce que le parc pouvait apporter à son village : des emplois, des revenus municipaux et des touristes qui s'y arrêteraient enfin. Il allait consacrer plus de cinq cents heures au dossier.

Pour Mario Besner, le parc pouvait profiter à toute la région en attirant des visiteurs et en faisant travailler des fournisseurs des environs.

Le député Serge Deslières avait donné son appui dès le début. Plus tard, il allait encourager les promoteurs à défendre leur dossier et écrire directement au Tribunal d'appel.

Les journaux parlent d'un investissement initial de plus de quatre millions et demi de dollars. Le projet devait être construit en plusieurs phases et créer des emplois permanents et saisonniers. Les promoteurs prévoyaient commencer les travaux durant l'hiver pour ouvrir au début de l'été suivant.

L'étude de préfaisabilité était terminée, le site choisi et les données économiques et financières préparées. Des investisseurs de la région étudiaient le projet. Les promoteurs cherchaient aussi à compléter le financement auprès d'organismes de développement industriel et touristique.

Le conseil municipal de Rivière-Beaudette avait donné son appui, tout comme l'Association des gens d'affaires de Soulanges et la Corporation de développement économique de Vaudreuil-Soulanges. Le 21 septembre 1994, la MRC s'était prononcée unanimement en faveur de l'utilisation non agricole des terrains visés pour permettre l'établissement du parc aquatique.

À Rivière-Beaudette, la nouvelle faisait rêver les enfants et les adolescents. Un parc aquatique allait peut-être apparaître à portée de vélo. Ils s'imaginaient déjà avec une passe de saison, à flâner là tout l'été avec leurs amis. Pour les plus vieux, ce serait peut-être aussi l'endroit où décrocher leur premier emploi.

En regardant les coupures aujourd'hui, je comprends mieux pourquoi nous étions aussi certains que le parc allait être construit. La municipalité, les gens d'affaires, les responsables du développement économique, les élus et les jeunes du village l'attendaient déjà.

Restait l'ultime épreuve.

Comme dans **Les Douze Travaux d'Astérix**, mon père et Romano allaient devoir entrer dans leur propre Maison qui rend fou.

Dans cette histoire, elle portait un autre nom : la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le premier non

Le 16 février 1995, les promoteurs ont présenté leur demande devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le terrain appartenait à Maçonnerie Universelle, la compagnie de Romano. Il se trouvait dans la zone agricole, même s'il n'était ni drainé ni cultivé depuis des décennies. Pour y construire le parc, il fallait obtenir l'autorisation de l'utiliser à une autre fin.

Romano et mon père ne se sont pas présentés seuls. La municipalité de Rivière-Beaudette appuyait le projet. La MRC de Vaudreuil-Soulanges avait voté en sa faveur. La Corporation de développement économique et la communauté des gens d'affaires le soutenaient aussi. Même la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles ne s'y opposait pas.

Le dossier comprenait une étude du bureau Urgel Delisle et Associés, des ingénieurs-conseils en agriculture et en environnement. Selon l'agronome indépendant qui avait étudié la question, il n'existait pas d'autre site dans la région qui convenait à ce type de commerce.

Le terrain avait l'avantage d'être vaste, directement accessible depuis l'autoroute et voisin du motel de Romano. Les promoteurs avaient prévu des mesures pour protéger

les terres et les activités agricoles autour du parc. Les gens qui connaissaient le secteur savaient aussi ce que valait réellement ce sol. Des agriculteurs affirmaient qu'il n'avait rien produit depuis des dizaines d'années.

La Commission a tout de même refusé la demande le 17 mars 1995.

Elle reprochait aux promoteurs de ne pas avoir démontré qu'il n'existait aucun autre espace approprié dans la municipalité. Elle considérait les sols comme des terres de classe 3 qui méritaient d'être protégées. Elle craignait que le parc exerce une pression sur le milieu agricole et que son autorisation provoque un effet d'entraînement pour d'autres demandes du même genre.

Ce n'était pas un simple avis de refus. Le journal décrivait une décision très étoffée, longue de plusieurs pages, appuyée sur des études et des précédents juridiques. Mais sous toute cette argumentation, le raisonnement restait froid et administratif : la terre était classée agricole, donc il fallait la protéger. Les témoins avaient parlé du terrain qu'ils connaissaient; la Commission leur répondait avec la catégorie inscrite sur une vieille carte et des risques théoriques.

C'était la façon la plus facile de trancher. Il suffisait d'appliquer la règle sans chercher à savoir si elle avait du sens dans ce cas précis.

Le projet n'avait pas été jugé seulement pour ce qu'il était. Il avait été jugé pour les demandes qui pourraient venir après lui.

Mon père s'est dit estomaqué.

**Ils n'ont pas compris le dossier que nous leur avons
soumis. Ils ont interprété en leur faveur des éléments**

qui n'existent même pas. Ils bloquent notre projet avant même que nous puissions faire nos preuves. Pourtant, la région du Suroît est une magnifique zone touristique à développer. Nous avons proposé un projet intéressant et voilà qu'une seule décision détruit tout.

Romano était démoralisé.

Ça n'a pas de sens. Pourquoi ont-ils permis de dézoner à St-Zotique, entre la route 338 et l'autoroute, des champs de maïs et nous refusent d'utiliser un champ qui n'est pas cultivé depuis 70 ans, pas drainé, sans accès?

Il estimait qu'il faudrait investir près de 100 000 dollars seulement pour essayer de rendre le terrain propre à la culture. Après avoir déjà dépensé environ 40 000 dollars dans le projet, il ne voulait plus continuer.

Je ne veux même pas mettre 0,05 \$ de plus.

Richard Leroux ne comprenait pas davantage la décision.

C'est décevant, mais c'est surtout frustrant. Quand on sait toutes les énergies, le temps et l'argent qui ont été mis dans ce projet. M. Doganieri a investi une somme importante et il se retrouve maintenant devant rien. Je ne comprends pas la décision qui a été prise. Ce terrain n'a jamais été cultivé depuis au moins 70 ans. Des agriculteurs de la municipalité confirment que l'endroit était idéal pour ce genre de projet. Pour ma part, je vais continuer à travailler avec les promoteurs. Il y a certainement quelque chose à faire.

Dans une lettre envoyée après le refus, le maire s'est adressé au gouvernement péquiste.

Dans un premier temps, lors de la dernière campagne électorale, le Parti Québécois précisait qu'il représentait une autre façon de gouverner. Laissez-moi en douter.

En deuxième lieu, vous représentez que vous encouragez les PME; or, laissez-moi en douter.

Troisièmement, vous prétendez vouloir encourager le secteur récréotouristique et souhaitez créer des emplois; laissez-moi en douter.

Ce projet permettrait des investissements de plus de 5 millions \$, afin de créer ce parc qui aurait eu un impact récréotouristique pour l'ensemble de la grande région de Montréal en général et pour la région de Vaudreuil-Soulanges en particulier.

Il est évident que nous sommes tous sans exception pour la protection de la zone agricole, mais une telle protection doit-elle aller à l'encontre des intérêts à saveur économique et ce, particulièrement sur une terre qui depuis plus de quarante ans n'a jamais été cultivée ou exploitée et que cette terre se trouve dans un secteur ayant un problème de drainage majeur qui résulte en un certain nombre de terres toujours en friche à cause de ces derniers problèmes.

Au surplus, l'UPA n'a jamais affirmé être contre le projet et, au surplus, la municipalité de Rivière-Beaudette et la MRC de Vaudreuil-Soulanges étaient favorables à la demande de la partie demanderesse.

À notre avis, si la Commission n'a pas mandat d'autoriser des demandes comme celle proposée, il devient inutile d'inviter les intervenants dès le début des démarches et le gouvernement devrait par la même occasion bien identifier ses priorités et projets de création d'emplois et au développement

récréotouristique.

**Laissez-moi évidemment être tout à fait en désaccord
avec une telle position.**

Romano et mon père ne voulaient plus entendre parler d'un appel. Ils avaient présenté les études, obtenu les appuis et répondu aux questions. La Commission avait choisi de protéger une terre que personne ne cultivait contre un parc que toute la région voulait.

Les gens du coin, eux, n'étaient pas prêts à laisser le dossier mourir. Une pétition a commencé à circuler dans les commerces de Rivière-Beaudette, de Soulanges et de Valleyfield. Des citoyens ont offert leur aide et même leur contribution. En quelques semaines, plus de sept cents noms avaient été recueillis.

Cette mobilisation a ramené les promoteurs à la table. Romano et mon père ont décidé d'aller en appel.

Le bon sens aura sa chance

Le 15 avril 1995, le journal **1re Édition** annonçait le retour de Gilles Ragault et Romano Doganieri devant la Commission. Les gens de la région les avaient convaincus de continuer malgré un refus qu'ils trouvaient toujours aussi incompréhensible.

La pétition qui comptait sept cents signatures allait en réunir deux mille, puis cinq mille. Rivière-Beaudette comptait environ mille cinq cents habitants. La mobilisation débordait donc largement les limites du village.

Le préfet Luc Tison et huit maires se sont déplacés un samedi pour rencontrer les promoteurs et donner un poids concret à l'appui de la MRC.

Il faut aller plus loin que les paroles et manifester concrètement son appui.

Dans les journaux, les citoyens parlaient de la terre qu'ils connaissaient et du village où ils vivaient.

Claude Leroux avait grandi sur la terre voisine. Selon lui, il n'y poussait que de la fardoche. Jacques Séguin passait devant depuis cinquante ans et n'y avait jamais rien vu pousser. Wayne Connel, commerçant du coin, voyait les emplois étudiants, les nouveaux commerces et les loisirs que le parc apporterait. Guy Gadbois demandait aux

députés de se manifester. Guy Proulx rappelait que les investisseurs prêts à engager de telles sommes dans la région ne couraient pas les rues.

Le gouvernement n'avait pas à construire le parc. Des citoyens étaient prêts à investir leur argent, à prendre le risque et à créer les emplois eux-mêmes. Ils demandaient la permission d'utiliser une terre en friche.

Pour le deuxième passage devant le tribunal, les promoteurs ont fait analyser le sol. Nancy Lamothe, agronome, a prélevé plusieurs échantillons et visité le terrain. Elle a travaillé avec Pierre Desrosiers, agronome et conseiller depuis douze ans du syndicat régional de l'UPA.

Leur constat ne ressemblait pas à la belle terre agricole que suggérerait la classe 3 inscrite sur les anciennes cartes. Le sol était pauvre, sablonneux et situé au niveau de la nappe phréatique. Il souffrait d'un sérieux problème d'égouttement. Il aurait fallu le déboiser, le drainer, corriger son acidité, augmenter sa matière organique et sa fertilité, puis attendre de trois à cinq ans avant d'espérer une production rentable. En incluant tous les investissements, la récupération des sommes engagées aurait pu prendre vingt ans.

Nancy Lamothe ne recommanderait pas à un producteur d'acheter une terre pareille. Les cultivateurs avaient de meilleures terres à louer ailleurs.

Le classement agricole provenait de cartes préparées au début des années 1950. Richard Leroux accusait la Commission d'avoir accordé la cote 3 un peu à l'aveuglette. Des agriculteurs voisins doutaient eux aussi de ce classement. Donat Lalonde avait travaillé sur la terre voisine et la décrivait comme une terre froide où rien n'avait jamais poussé.

Le projet avait été conçu pour ce site précis, près de la sortie 2 de l'autoroute 20, à côté du motel, du gaz-bar et des services déjà présents. Les autres secteurs de Rivière-Beaudette étaient occupés, mal situés ou inadaptés à la circulation qu'un parc aurait produite.

Mon père a été catégorique :

Pour nous, il sera là ou il ne sera pas.

Changer de terrain aurait voulu dire en acheter un autre, abandonner les avantages du motel et recommencer une partie du montage financier avec de nouveaux coûts et de nouveaux risques.

L'audience du Tribunal d'appel a eu lieu le 27 octobre 1995. La municipalité était prête à modifier son règlement de zonage. La MRC était prête à modifier son schéma d'aménagement. L'UPA ne s'opposait toujours pas au parc. Une zone tampon devait protéger la ferme avicole et les espaces cultivés. Les agronomes avaient expliqué pourquoi la remise en culture ne serait pas rentable. Le dossier montrait également qu'il n'existait aucun espace convenable ailleurs dans la municipalité.

Les promoteurs avaient répondu aux objections du premier refus.

Six mois d'espoir

Après l'audience du 27 octobre 1995, le projet est entré dans une période d'attente qui allait durer plus de six mois.

L'ouverture prévue pour l'été 1995 était déjà impossible. Celle de 1996 dépendait maintenant d'un jugement qui ne venait pas.

Le dossier répondait maintenant aux objections du premier refus. Les promoteurs avaient refait la preuve agronomique, démontré qu'aucun autre secteur de la municipalité ne convenait et proposé des mesures pour protéger les activités voisines. Cinq mille personnes avaient signé la pétition, tandis que les élus, les organismes économiques et les gens d'affaires maintenaient leur appui.

Autour du projet, le premier refus avait laissé l'impression d'une décision rendue sans tenir compte des témoins ni de la réalité du terrain. L'appel devait être l'occasion de reprendre le dossier sérieusement : regarder ce qu'était réellement cette terre plutôt que de s'en tenir à son zonage agricole d'origine, entendre les agronomes et tenir compte de la volonté populaire. Le bon sens, croyait-on, finirait par l'emporter.

Mon père a attendu la réponse avec ce que la journaliste Suzanne Gagnon décrira plus tard comme de l'anxiété mêlée d'optimisme.

Pendant ce temps, le gouvernement de Lucien Bouchard parlait de soutenir les régions, de stimuler la création d'emplois et de dépister les projets en gestation. Bernard Landry répétait dans son budget que les PME et le développement régional faisaient partie des priorités du Québec.

À Rivière-Beaudette, un projet privé de plusieurs millions de dollars attendait depuis des mois que ce même gouvernement lui permette d'exister.

Le greffe repoussait les parties de mois en mois, puis de semaine en semaine. Le 8 mai 1996, le député Serge Deslières a écrit à la présidente du Tribunal d'appel pour dénoncer ce délai. Il précisait qu'il ne cherchait pas à influencer le contenu de la décision, mais qu'une justice qui prend plus de six mois à répondre peut devenir un déni de justice. Il demandait que la situation soit réglée dans les trois jours.

Deux jours plus tard, le jugement a été rendu.

Le 10 mai 1996, le Tribunal d'appel a confirmé la décision de la Commission.

Il n'y aurait pas de parc aquatique à Rivière-Beaudette.

Le livre à la lettre

La décision du Tribunal d'appel compte vingt-trois pages. Ses premières pages reprennent le dossier, les témoignages et les arguments présentés à l'audience.

Il admet d'abord qu'il n'existe aucun espace approprié dans la zone non agricole de Rivière-Beaudette. Le secteur des sablières, le club de golf et le parc industriel ne conviennent pas à un parc de cette taille. Leur emplacement, leur utilisation et le zonage municipal ne répondent pas aux besoins du projet.

Les promoteurs franchissent donc le premier critère imposé par la loi : il n'y a pas d'autre terrain convenable dans la municipalité.

Le jugement confirme aussi que les lots visés ne sont plus cultivés depuis plus de quarante ans, que le drainage et la fertilité posent problème et que leur remise en culture exigerait des investissements importants. Il résume le témoignage de Nancy Lamothe, qui ne recommanderait pas à un agriculteur d'y investir. La rentabilité ne pourrait pas être atteinte avant plusieurs années et les sommes engagées pourraient prendre vingt ans à récupérer.

Les anciennes cartes classent cependant le sol en catégorie 3. La terre demeure donc, aux yeux du Tribunal, récupérable pour l'agriculture ou la sylviculture. Le fait

qu'aucun agriculteur ne l'ait cultivée depuis quarante ans ne change pas son potentiel théorique.

Le jugement pose alors une question :

Mais est-ce là une raison pour soustraire à tout jamais à l'agriculture la superficie visée par la demande pour en faire un site récréotouristique?

Ces mots méritent qu'on s'y arrête : « à tout jamais ».

Le Tribunal traite l'autorisation comme une décision irréversible, alors que quarante années d'abandon n'avaient pas réussi à ramener cette terre vers l'agriculture.

Selon le Tribunal, autoriser le parc équivaldrait à encourager des promoteurs à acheter des terres agricoles, à les abandonner, puis à attendre qu'elles se dégradent assez pour demander une autre utilisation.

Cette théorie ne décrit ni Romano ni son terrain. Rien dans le dossier ne montre une terre achetée pour préparer un dézonage des décennies plus tard. Des cultivateurs l'avaient laissée en friche parce qu'elle n'était pas rentable. Il aurait fallu inventer un promoteur assez patient pour attendre quarante ou cinquante ans afin de profiter de la règle que le Tribunal venait lui-même d'imaginer.

Le jugement affirme ensuite que le parc romprait l'homogénéité du territoire agricole et pourrait décourager les agriculteurs d'investir dans leurs terres. Il prévoit des contraintes liées au bruit et aux odeurs. Il transforme même les mesures proposées pour protéger la ferme avicole et conserver une zone tampon en preuve que le projet risquait de nuire à l'agriculture.

Les promoteurs avaient prévu des protections parce qu'on les leur demandait. Le Tribunal s'en est servi pour conclure qu'il devait exister un danger.

Le projet perd également sur la question de l'emplacement, mais cette fois à une autre échelle. Après avoir reconnu qu'aucun site convenable n'existe dans Rivière-Beaudette, le Tribunal affirme ne pas être convaincu qu'il n'en existe pas un quelque part dans toute la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le Tribunal élargissait ainsi la recherche à toute la MRC, sans tenir compte du fait que le terrain, le motel, le gaz-bar, la sortie d'autoroute et le montage financier formaient un ensemble précis.

Près de la fin, le Tribunal écrit qu'il ne peut tenir compte ni des conséquences du refus pour les promoteurs, ni des retombées économiques du projet pour la municipalité et la région. Ces considérations ne deviennent accessibles qu'après avoir franchi les critères agricoles éliminatoires.

Les cinq mille signatures, les emplois, les millions investis, la volonté de la municipalité et de la MRC, l'absence d'opposition de l'UPA et le fait que personne ne veuille cultiver cette terre ne peuvent donc pas changer le résultat.

La loi est construite pour que ces éléments arrivent trop tard dans le raisonnement.

Le Tribunal rappelle finalement que Maçonnerie Universelle avait déjà demandé, en 1989, la permission d'utiliser la propriété pour un parc industriel. Cette première demande avait été refusée. Le projet actuel était différent, sa superficie réduite et sa vocation récréotouristique plutôt qu'industrielle. Le Tribunal a néanmoins conclu qu'il ne pouvait décider autrement.

L'appel devait obliger le Tribunal à reprendre sérieusement les présomptions du premier refus. Vingt-trois pages plus tard, il les avait surtout mieux rédigées.

Le marché n'a jamais pu déterminer si le parc fonctionnerait, les familles ne l'ont jamais visité, les investisseurs n'ont jamais pu perdre ou gagner leur argent et les emplois n'ont jamais été créés.

Le livre avait été appliqué à la lettre.

Un jugement de paresseux

Pendant deux ans, mon père avait suivi les règles. Il avait préparé les chiffres, commandé les études, répondu aux objections et laissé les avocats présenter le dossier comme il fallait. Même après le premier refus, il avait accepté de recommencer.

Après le refus en appel, la diplomatie était finie. Il ne cherchait plus la bonne formule pour convaincre les commissaires. Il allait leur parler dans le trou de nez, sans filtre.

Il a rédigé un document intitulé **Réactions**. Il commence par la date du jugement.

Le 10 mai 1996, journée bien triste et bien frustrante

Depuis plus de deux ans, des promoteurs travaillent à mettre sur pied un super aquaparc dans la municipalité de Rivière-Beaudette.

Le 10 mai 1996, les fonctionnaires du gouvernement du Québec ont mis fin à tout espoir de donner à cette région limitrophe un moyen de promouvoir le tourisme et de faire travailler une centaine de jeunes dans les périodes estivales.

Je crois que le Québec continuera à avancer à petits pas

tant qu'on sera mené par des « pieds », le vrai monde sachant très bien que le moteur, ce sont les entreprises.

Les fonctionnaires, dits juges, ne sont que des gardiens de cour. Ce sont des applicateurs de vieilles lois et il ne leur semble pas permis d'user de jugement.

Ce projet a reçu l'appui unanime des citoyens. Cinq mille ont signé une pétition contestant la décision de première instance de l'ACPTAQ, qui ne voulait pas donner la permission d'utiliser à d'autres fins qu'agricoles un terrain de 2 500 000 pieds carrés le long de l'autoroute 20.

Le maire de la municipalité, M. Richard Leroux, a travaillé avec conviction pour que ce projet voie le jour, comme si le bon sens était un mot québécois. Vingt-six maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont appuyé sans réserve ce projet novateur et ont déclaré qu'ils feraient les changements de zonage sur leur plan de développement touristique pour inclure le parc aquatique comme partie intégrante.

De plus, le député péquiste M. Deslières, dès son élection, s'est empressé de faire sien ce projet créateur d'emplois et de venir prendre la photo d'usage lors de la première conférence de presse, en novembre 1994. Les instances fédérales nous accordaient leur entière collaboration pour la mise sur pied et le financement du mégaprojet.

Les journaux régionaux se sont emparés du sujet en faisant un suivi objectif des développements du dossier, certains allant même jusqu'à faire des dépenses pour prouver que cette terre était impropre à l'agriculture.

Les promoteurs sont reconnaissants à jamais envers tous ceux qui ont cru au projet du parc aquatique de Rivière-Beaudette et qui l'ont soulevé.

Malheureusement, les commissaires doutent de la crédibilité de tous ceux qui ont témoigné aux audiences sur le dézonage. Ils préfèrent croire que cette terre sera un jour prise en main par un agriculteur qui décidera d'y perdre sa chemise pour la rendre riche et féconde.

Nous n'avons reçu aucune opposition, ni de l'UPA, ni des voisins agriculteurs, ni de personne.

Messieurs de l'ACPTAQ, ou comme dirait Brathwait, « l'Association des Copains du Parti, Travaillant contre l'Avancement du Québec », vous avez erré et votre erreur causera des torts à jamais à tous ceux qui veulent autre chose que des blés d'Inde pour dire bienvenue aux touristes de l'Ouest du Canada et des États-Unis.

Mon père était péquiste et admirait René Lévesque. Il n'attaquait pas un gouvernement qu'il n'avait pas appuyé.

Qu'ont-ils fabriqué durant cette demi-année? Vacances, congés fériés, délibérations, rédaction de 23 pages? Ont-ils enquêté, analysé, questionné... dormi?

Non, ils n'ont bougé que lorsque la pression du député Deslières les a secoués. Le 8 mai 1996, la lettre partait, un peu menaçante, me direz-vous? Pas assez à mon goût, car ils ont vraiment niaisé sur notre dossier. Une fois mis au courant qu'ils avaient un travail à faire, le 9 mai, ils ont cru bon de donner satisfaction à ce cher monsieur Deslières et de rendre un jugement à partir de ce qu'ils avaient, c'est-à-dire le premier jugement, truffé d'hypothèses amplifiées par ces trois « paresseux ».

C'est inacceptable et incroyable qu'on coupe dans le système de santé quand on sait que le vrai gaspillage se fait au niveau de ces nominations politiques. Ces prima donnas se croient maîtres après Dieu et leur travail n'est qu'une façade pour s'enrichir à nos dépens. Va-t-on arrêter cela un jour?

Et vous savez que ce n'est qu'une question de temps pour que vos postes soient abolis, messieurs, dixit M. Bouchard.

Notre terre a été abandonnée par les cultivateurs il y a quarante ans parce que même le foin avait de la misère à y pousser. Cette terre ne sera jamais exploitée, à moins qu'on puisse vendre la carotte 10 \$ l'unité. Ce jour-là, je démolirai moi-même les installations du parc, je les vendrai et j'investirai dans l'agriculture, car cette terre sera toujours zonée agricole. Oh, je pense que je serai peut-être vieux dans cent cinquante ans... Mais, au moins, vous y serez, vous, à la vitesse que vous travaillez.

CHANGEMENT À LA LOI, CHANGEMENT À LA VOCATION DU PÉRIMÈTRE LIMITROPHE AVEC L'ONTARIO... UTOPIQUE, IMPENSABLE, IRRÉALISTE...

Voyons donc... Combien de temps cela prendra-t-il à notre gouvernement du Québec, lors de notre xième référendum, pour appeler ce périmètre « zone douanière »?

Probablement moins de temps qu'il en a fallu à nos chers juges pour déclarer notre territoire zone sinistrée

ou défavorisée.

Va-t-il falloir demander au ministre de Montréal, monsieur Serge Ménard, de venir faire un tour par chez nous? Lui, il semble connaître les vrais pouvoirs du gouvernement, ayant menacé Outremont de transférer une parcelle de terre dans une autre municipalité pour réaliser un mégaprojet. Il pourrait peut-être vendre notre terre à nos voisins de l'Ontario, ça pourrait être rentable...

Double langage ou partisanerie...

Je pense qu'il faut continuer à se battre pour obtenir justice et redonner à notre population le pouvoir d'action, le droit à l'autodétermination, le choix de ne pas se laisser mourir en ne faisant rien, juste à attendre notre chèque d'assurance-emploi ou de bien-être social...

S'il faut vous brasser, messieurs les commissaires, fiez-vous sur moi pour le faire...

Gilles Ragault, promoteur

Le document continue sous un nouveau titre : **Un jugement de paresseux**. Mon père reprend les arguments du Tribunal un par un et leur répond directement.

1. La terre est impropre à l'agriculture, selon Nancy Lamothe, agronome. Est-ce là une raison pour soustraire à tout jamais à l'agriculture la superficie visée?

« À tout jamais » : la demande fait en sorte qu'elle demeure à vocation agricole. S'il ne restait un jour que ce terrain pour nourrir le peuple, vous auriez quand même le pouvoir de nous expulser pour le bienfait de la

population.

De toute façon, depuis quarante ans, personne ne s'y est intéressé, car elle est pauvre et incultivable, à moins d'y investir des sommes faramineuses qui ne pourraient jamais être récupérées, selon les propos de Nancy Lamothe et du plus important agriculteur de la région, M. Aumais. Ils ont témoigné sous serment.

2. L'adoption d'une telle attitude équivaldrait à encourager les promoteurs à acquérir des terres pour ensuite les abandonner, en sachant que tôt ou tard ils pourraient se servir de ces arguments pour demander leur dézonage.

Messieurs, notre terre a été abandonnée il y a quarante ans par les cultivateurs, qui n'y trouvaient pas leur profit même à cette époque.

De plus, nommez-moi un promoteur assez patient pour attendre quarante ou cinquante ans afin que sa terre puisse perdre ses propriétés de fertilité avant de réaliser un projet. C'est un peu poussé, non?

3. L'envahissement de ce secteur par un parc aquatique ne pourrait que nuire à l'utilisation agricole.

Un parc aquatique n'a rien de nuisible. Ce n'est pas une usine. Les blés d'Inde cesseront-ils de pousser parce que des jeunes s'amuse? Les agriculteurs auront au moins une clientèle potentielle pour acheter leurs légumes. Demandez-leur s'ils vont haïr ça.

4. Vous mettrez des mesures de mitigation; vous avouez donc que vous serez un problème pour l'agriculture.

Ce sont des règlements de l'UPA qui nous ont suggéré de mentionner cela, car, en n'en faisant pas mention, la Commission aurait carrément refusé notre demande.

Ce site est naturellement protecteur de l'environnement pour le bruit. Pour quoi d'autre pourrait-il y avoir un problème pour nos voisins agriculteurs?

Ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes avec nos voisins qu'on met des clôtures, mais bien pour respecter l'intimité des activités de chacun.

5. Cela pourrait rompre l'homogénéité du territoire.

Qu'est-ce qui rompt le plus l'homogénéité du territoire? Une terre en friche, tout croche, sans harmonisation, ou un parc de verdure rempli de beaux arbres et plein de fleurs?

6. Présomption de désintéressement du secteur.

On présume des supposés méfaits, sans preuve et sans exemple. On ne présume pas des bienfaits ni du rapprochement des citoyens vers le secteur pour en apprécier les possibilités agricoles. D'où viendra la relève, pensez-vous? Nous serons peut-être responsables de la continuité en faisant apprécier aux jeunes les bienfaits de la campagne.

7. Il est difficile d'imaginer qu'un agriculteur puisse investir dans l'amélioration de ses terres en sachant que ce n'est qu'une question de temps avant qu'elles ne soient dézonées.

Foutaise. Que je sache, c'est encore vous qui dézonez,

pas les municipalités. De plus, s'il y a plus de clients payants en période de récolte, pourquoi un vrai cultivateur n'améliorerait-il pas le rendement de ses terres? Il y a plus de chances qu'il les abandonne s'il n'y a rien qui se passe, pas vrai?

8. Les odeurs et les bruits ne font pas bon ménage.

Je ne crois pas que les odeurs dégagées par le parc aquatique pourraient déranger les terres agricoles de la région ni les fermes avicoles. Si c'était le contraire, nous n'aurions qu'à nous en prendre à nous-mêmes. Ce serait notre problème, comme celui de tous ceux qui veulent s'installer à la campagne. Les avantages sont plus importants que les inconvénients. À nous d'en juger.

9. Il n'y a pas d'autres sites dans toute la région de Vaudreuil-Soulanges pour faire votre parc? On en doute.

Les promoteurs ont choisi ce site parce qu'il est stratégique pour ce genre d'exploitation récréotouristique. La municipalité et la MRC sont d'accord avec le choix de ce site.

Dans les journaux, Romano a résumé sa propre réaction en cinq mots : « C'est une bande d'imbéciles et de pourris. » Richard Leroux a dit que les promoteurs s'étaient fait niaiser et que la CPTAQ se foutait des municipalités et de l'économie des régions.

Mon père a aussi écrit au premier ministre Lucien Bouchard.

Monsieur le Premier Ministre,

En date du 10 mai 1996, la CPTAQ a rendu sa décision

dans le dossier du projet Parc Aquatique de Rivière-Beaudette. Après plus de six mois d'espoir et d'attente, des Québécois prêts à investir plus de cinq millions dans l'économie du Québec, des Québécois prêts à créer une centaine d'emplois pour les jeunes de la région, se sont vu refuser la mise en œuvre de ce projet.

Lors du dernier budget, cependant, monsieur Bernard Landry, ministre des Finances, avait prononcé des paroles encourageantes, et je cite, selon le recueil des points saillants, pages 33 et 34 : « Soutenir le développement des régions, stimuler la création d'emplois en région, dépister les projets en gestation dans le cadre de l'opération "Villages Prospères". » Au fil des pages du même volume, on peut aussi lire que la création d'emplois et l'aide à la petite et moyenne entreprise sont des priorités du gouvernement.

Malheureusement, les fonctionnaires n'ont probablement pas les mêmes idées que notre ministre des Finances.

Je suis conscient du rôle de la municipalité et de la CPTAQ visant à la protection des terres agricoles, mais ne doit-on pas parfois user de notre bon sens quand il y va de l'avenir et du devenir d'une région plutôt défavorisée quant à l'emploi?

Nous parlons ici d'une terre non cultivée depuis quarante ans, elle-même entourée d'autres terres qui furent abandonnées depuis de nombreuses années. Les analyses faites par des agronomes ont décelé un sol très pauvre et de sérieux problèmes d'égouttement. Monsieur Desrosiers, agronome expert, est convaincu, tout comme nous-mêmes, que personne ne sera tenté

d'investir dans un produit qui ne serait même pas rentable dans vingt ans. Nous sommes de plus convaincus que ce projet n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture environnante.

Le parc aquatique de Rivière-Beaudette ne serait jamais construit.

Après le parc

Après le refus, la vie normale a repris.

Mon père a continué de travailler chez Disques Star. Éric Lapointe a été recruté pendant cette période et c'était une bonne époque pour lui.

Sophie et moi étions retournés à nos affaires d'adolescents : l'école, les amis, la musique. Le parc aquatique, c'était comme le cadeau qu'on pensait recevoir et qu'on ne recevait finalement pas. Nous étions déçus, mais ce n'était pas une tragédie.

Après Disques Star, mon père a travaillé chez Productions MAG 2 pour Michel Beaudet. C'est lui qui m'a fait engager comme infographe junior et assistant de production. Fidèle à son habitude, il voyait tous les outils que ça me donnerait pour mon avenir. C'est chez MAG 2 que j'ai connu mon père au travail.

En 2000, il est devenu grand-père et il avait une relation formidable avec ses petites-filles.

Quand Sophie et moi avons finalement quitté la maison, il a rencontré Lorraine. Elle était agente immobilière et il l'est devenu lui aussi. Elle est restée avec lui jusqu'à ses derniers jours.

Après nous avoir endurés pendant toutes ces années comme père monoparental, il méritait bien les années plus douces qui ont suivi avec Lorraine.

Mon père n'a jamais vraiment arrêté de travailler. Quelques mois avant son décès, il faisait encore les impôts de ses clients, de ses amis et de sa famille.

Mais des fois, on reparlait du parc, et il disait :

Imagine si ça avait marché... Où est-ce qu'on serait aujourd'hui?

Le futur noyé

On ne saura jamais où nous serions aujourd'hui si le parc avait ouvert.

Il aurait pu échouer pour mille raisons. Ce n'était peut-être même pas une bonne idée. Il aurait aussi pu réussir. Ce n'est pas la question.

Ce qui reste, c'est le futur qu'on pouvait alors imaginer et qu'une seule règle administrative a rendu impossible.

Des jeunes de la région y auraient trouvé leur premier emploi. Des familles de Montréal, de l'est de l'Ontario et d'ailleurs seraient sorties de l'autoroute à Rivière-Beaudette. Elles auraient acheté de l'essence, mangé au restaurant, dormi au motel et découvert une région qu'elles ne faisaient jusque-là que traverser. Des commerces auraient peut-être ouvert autour. Le parc aurait pu grandir, ajouter ses manèges, sa scène, ses boutiques et ses installations intérieures. Une municipalité de mille cinq cents habitants aurait pu devenir une destination.

Les soixante emplois annoncés n'auraient pas seulement été des chiffres dans un dossier. Ils auraient appartenu à des personnes. Il en va de même des contrats de construction, des fournisseurs, des taxes municipales et de tout ce qui aurait pu se développer autour du parc.

Pour Romano, ce terrain aurait enfin servi à quelque chose. Pour mon père, le projet aurait peut-être changé le reste de sa carrière. Pour Sophie et moi, il aurait changé notre jeunesse et probablement une partie de notre avenir. Pour ses petites-filles, ce parc aurait pu devenir l'endroit construit par leur grand-père bien avant leur naissance.

Rien de cela n'était certain. C'était précisément le rôle des promoteurs de prendre ce risque, puis celui du public de décider si le parc méritait de survivre.

La Commission ne leur a jamais permis de l'apprendre.

Elle n'a pas refusé parce que le projet était dangereux, mal financé ou rejeté par la population. Elle n'a pas refusé parce qu'un agriculteur voulait remettre la terre en culture. Elle a refusé parce que des cartes anciennes lui attribuaient un potentiel agricole et parce qu'une autorisation risquait de compliquer les décisions futures.

Après le deuxième refus, il n'était pas possible de demander à la Cour du Québec de reprendre le dossier depuis le début et de juger de nouveau les faits. Le député Serge Deslières en était lui-même venu à se demander si le législateur ne devrait pas abolir ce Tribunal d'appel et permettre aux citoyens un véritable appel **de novo**. Le système avait offert aux promoteurs une deuxième audience à l'intérieur de la même logique, puis il avait refermé la porte.

C'est ainsi que la bureaucratie gagne. Elle ne se présente pas comme une force hostile. Elle se présente comme une procédure. Chaque personne applique son article, respecte son mandat et renvoie le reste à quelqu'un d'autre. À la fin, personne n'est responsable du résultat puisque tout le monde a correctement suivi la règle.

Mais la bureaucratie n'explique pas tout. Il faut aussi parler de la culture qui lui permet de gagner. Au Québec, le non administratif passe facilement pour de la prudence, tandis que celui qui propose quelque chose de grand doit prouver d'avance qu'il ne dérangerà rien, ne créera aucun précédent et ne pourra jamais échouer. Celui qui bloque le projet n'a pas à montrer que son refus produira un meilleur avenir. Il lui suffit de montrer qu'il a respecté la procédure.

Nous nous méfions alors davantage de celui qui veut essayer que de l'appareil qui l'empêche d'essayer. Le refus devient raisonnable simplement parce qu'il conserve ce qui existe déjà. Les conséquences du non, elles, demeurent invisibles.

Nous avons même appris à accepter cette réponse. On nous dit que la loi est ainsi faite, que le fonctionnaire n'a pas le choix, que le dossier ne répond pas au bon critère ou que la question devra être réglée lors d'une prochaine révision. On peut reconnaître que la décision n'a aucun sens et continuer malgré tout à la traiter comme inévitable.

Ce genre d'histoire occupe les journaux pendant quelques jours, puis la vie reprend. Ce n'est jamais l'enjeu le plus pressant du moment. Il n'y a pas de catastrophe visible, seulement quelque chose qui n'arrivera pas. Les emplois qui n'ont jamais été créés ne peuvent pas manifester. Les commerces qui n'ont jamais ouvert ne peuvent pas réclamer de comptes. Les familles qui ne se sont jamais arrêtées à Rivière-Beaudette ignorent ce qu'elles ont manqué. Le dossier se ferme et l'appareil qui a pris la décision demeure exactement le même.

C'est pourtant le rôle de chaque représentant du peuple de le remettre en question. Peu importe le parti au pouvoir, respecter une institution ne devrait pas vouloir dire accepter toutes ses décisions ni défendre sa rigidité.

Lorsqu'un appareil devient incapable de voir les conséquences humaines de ses règles, les élus devraient pouvoir demander ce qu'il protège réellement, qui il sert et pourquoi son jugement s'arrête là où commence son règlement.

Les péquistes auraient dû y être particulièrement sensibles. Ils proposaient alors de faire du Québec un pays et promettaient une autre façon de gouverner. Un nouveau pays ne devrait pas reprendre tel quel un appareil froid, rigide et fermé aux grandes idées simplement parce qu'elles ne rentrent pas dans les bonnes cases. À quoi bon faire un pays si c'est pour être comme ça, mais en pire?

Un « Québec libre » ne peut pas seulement vouloir dire un Québec libéré du gouvernement fédéral. Il devrait aussi vouloir dire des citoyens plus libres de proposer, de construire et d'essayer. L'indépendance devait rapprocher le gouvernement du monde, le rendre plus attentif et plus capable de reconnaître une occasion lorsqu'elle se présentait. Elle ne devait pas remplacer un pouvoir lointain par des réflexes de commis encore plus difficiles à contester.

Protéger les terres agricoles est nécessaire. Mais une règle ne dispense pas de regarder la terre qu'on prétend protéger. Elle ne devrait pas obliger des gens sérieux à faire semblant qu'un champ abandonné depuis des décennies vaut davantage par son classement que par ce qu'il est réellement. Quand l'application d'une loi produit l'inverse du bien commun, le travail ne devrait pas être terminé. C'est là que le jugement devrait commencer.

À Rivière-Beaudette, la municipalité, la MRC, les gens d'affaires, les agronomes, les citoyens et même l'UPA avaient laissé une porte ouverte au projet. Cinq mille personnes avaient signé la pétition. Deux promoteurs

étaient prêts à investir des millions. Il n'a fallu que quelques personnes appliquant le livre à la lettre pour que tout ce monde-là ne compte plus.

Le parc aquatique n'est pas seulement une entreprise qui n'a jamais ouvert. Il est tout ce qui aurait pu arriver autour d'elle : les emplois, les commerces, les rencontres, les souvenirs et les chemins différents qu'auraient pris plusieurs vies.

C'est ce futur-là qui a été noyé.